Nations Unies S/PV.4676



Conseil de sécurité

Cinquante-septième année

Provisoire

4676e séance
Jeudi 19 décembre 2002, à 16 heures
New York

Président :	M. Valdivieso	(Colombie)
Membres :	Bulgarie	M. Yakimov
	Cameroun	M. Tidjani
	Chine	M. Chen Xu
	États-Unis d'Amérique	M. Delgado
	Fédération de Russie	M. Gatilov
	France	Mme d'Achon
	Guinée	M. Zoumanigui
	Irlande	M. Kavanagh
	Maurice	M. Huree-Agarwal
	Mexique	Mme Arce de Jeannet
	Norvège	M. Kolby
	République arabe syrienne	M. Atieh
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Harrison
	Singapour	M. Yap

Ordre du jour

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

Rapport de la mission du Conseil de sécurité au Kosovo et à Belgrade (République fédérale de Yougoslavie)

02-74976 (F)

La séance est ouverte à 16 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

Rapport de la mission du Conseil de sécurité au Kosovo et à Belgrade, République fédérale de Yougoslavie (S/2002/1376)

Le Président (*parle en espagnol*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de la Yougoslavie une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Sahovic (Yougoslavie) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en espagnol*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis de la photocopie du rapport sur la mission du Conseil de sécurité au Kosovo et à Belgrade, République fédérale de Yougoslavie, du 13 au 17 décembre 2002. Ce rapport sera publié en tant que document du Conseil de sécurité, sous la cote S/2002/1376.

Le Conseil de sécurité va maintenant écouter l'exposé de M. Ole Peter Kolby.

Je donne la parole à M. Kolby, chef de la mission du Conseil de sécurité au Kosovo et à Belgrade, République fédérale de Yougoslavie.

M. Kolby (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur la récente mission du Conseil de sécurité au Kosovo et à Belgrade, République fédérale de Yougoslavie. À l'invitation du Représentant spécial du Secrétaire général au Kosovo, M. Michael Steiner, le Conseil de sécurité a décidé d'y envoyer une mission. J'ai été prié de diriger cette mission, ce que j'ai accepté.

Le 19 novembre, le Conseil a décidé que la visite devrait avoir lieu du 13 au 17 décembre, et un mandat spécifique fut arrêté. Les précédentes missions du Conseil au Kosovo avaient eu lieu en avril 2000 et en juin 2001.

Conformément à son mandat, la mission poursuivait les objectifs suivants : premièrement, trouver des moyens afin de renforcer l'appui à la mise en oeuvre de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, ainsi que les activités de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK).

À cette fin, le deuxième objectif était d'observer les opérations de la MINUK sur le terrain ainsi que la situation sur le terrain et, spécifiquement, d'obtenir une mise à jour sur les critères fixés par le Représentant spécial du Secrétaire, M. Steiner, à savoir l'état de droit, le rythme des retours durables et le programme de privatisation. En outre, il s'agissait de discuter des problèmes que rencontrait la MINUK, notamment le suivi des élections municipales, la décentralisation à Mitrovica, et de faire rapport sur ses conclusions au Conseil de sécurité.

Troisièmement, l'objectif de la mission était de faire passer un message vigoureux aux institutions provisoires d'administration autonome, aux dirigeants locaux, aux responsables municipaux récemment élus ainsi qu'à toutes les autres parties concernées, en premier lieu sur la nécessité de saisir l'occasion qu'ont donnée les élections municipales de faire avancer le processus de décentralisation et de renforcer le développement des institutions démocratiques; deuxièmement, sur la nécessité de promouvoir la réconciliation et l'intégration interethniques; troisièmement, sur la nécessité de rejeter toute violence, de condamner les activités extrémistes et terroristes; quatrièmement, sur la nécessité de garantir la sécurité publique et l'ordre ainsi que de promouvoir la stabilité et la sécurité; et, enfin, sur la nécessité d'appuyer l'application intégrale et effective de la résolution 1244 (1999) et de coopérer pleinement avec la MINUK ainsi qu'avec la présence sécuritaire internationale à ces fins.

Le quatrième objectif de la mission était d'explorer les moyens de renforcer la coopération entre la MINUK et les autorités de la République fédérale de

Yougoslavie, sur la base du document commun MINUK-République fédérale de Yougoslavie du 5 novembre 2001, et d'explorer les possibilités d'une coopération accrue entre Pristina et Belgrade.

Le cinquième objectif de la mission était de voir quel était l'impact de la situation régionale sur les activités de la MINUK.

Tous les membres du Conseil avaient décidé d'être représentés dans cette mission.

Comme prévu, la mission a pu se rendre dans la région le 13 décembre, et lors de notre séjour de quatre jours au Kosovo et à Belgrade, République fédérale de Yougoslavie, nous avons eu un programme très chargé, nous entretenant avec des représentants de la communauté internationale, des figures politiques du Kosovo, les autorités yougoslaves et les groupes de la société civile à Pristina, à Mitrovica et à Belgrade.

En tant que chef de la mission, j'ai donné deux conférences de presse, une à Pristina et une à Belgrade, et j'ai dû faire plusieurs déclarations à la presse après certains entretiens.

À Pristina, les 14 et 15 décembre, la mission a rencontré le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Michael Steiner, ainsi que ses collaborateurs, qui nous ont fait des exposés sur les activités de la MINUK et nous ont communiqué leurs analyses de la situation.

Nous avons rencontré des représentants des institutions provisoires d'administration autonome, notamment le Président Ibrahim Rugova, le Premier ministre Bajram Rexhepi, le Président de l'Assemblée Nexhat Daci et le Coordinateur interministériel pour les retours, Milorad Todorovic.

Nous avons rencontré des représentants de l'Assemblée du Kosovo appartenant à tous les principaux partis albanais du Kosovo ainsi qu'à la coalition des Serbes du Kosovo, et des représentants des autres communautés ethniques. Les membres de la mission ont rencontré les familles des personnes disparues. Le dimanche 15 décembre, la mission a été informée par la KFOR de la situation sécuritaire et des défis posés à la force de sécurité internationale.

Cet exposé a été présenté par le commandant de la KFOR, le lieutenant-général Fabi Mini. La mission s'est ensuite rendue à Mitrovica. Dans le nord de Mitrovica, elle a entendu un exposé de la Kosovo Trust Agency et le processus de privatisation. Nous y avons également rencontré des représentants de la société civile serbe et bosniaque. La mission a ensuite traversé le pont pour aller dans le sud de Mitrovica afin d'être informée par le Représentant spécial, l'administrateur régional de Mitrovica et l'administrateur municipal de Mitrovica de l'évolution de la présence de la MINUK au nord de Mitrovica et du statut de l'application de la stratégie de la MINUK à Mitrovica. Il y a eu ensuite une réunion avec les présidents des assemblées municipales de la région de Mitrovica, parmi lesquels trois Albanais du Kosovo et trois Serbes du Kosovo.

Nous avons visité le Service de police du Kosovo à Vucitrn, où nous avons eu des entretiens avec le Directeur, M. Steven Bennet, et le Commissaire de police, M. Stephan Feller, ainsi qu'avec un officier supérieur du Service de police du Kosovo, le colonel Ahmeti, et où nous avons rencontré un groupe d'officiers de ce service représentant diverses ethnies.

De retour à Pristina, nous avons assisté à une réunion sur les retours avec les dirigeants des rapatriés volontaires, qui appartiennent aux communautés albanaise et serbe du Kosovo, les Présidents de l'Assemblée municipale de la commune de Gnjilane, ainsi qu'avec les représentants du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et de diverses organisations non gouvernementales. À Pristina, nous avons rencontré des représentants de divers partis politiques à l'assemblée municipale de Pristina. La journée s'est terminée par une rencontre avec des femmes représentant les différentes communautés ethniques, des membres dirigeants des milieux politiques et de la société civile.

Le lundi 16 décembre, à la fin de la visite, j'ai tenu une conférence de presse conjointe avec le Représentant spécial Steiner avant de partir pour Belgrade. À Belgrade, nous avons eu des entretiens séparés ce même jour avec le Président de la République fédérale de Yougoslavie, Vojislav Kostunica, le Premier Ministre serbe, Goran Djinjic, et le Vice-Premier Ministre serbe et Président du Centre de coordination de la République fédérale de Yougoslavie et de Serbie pour le Kosovo et Metohija. Les membres de la mission ont rencontré des représentants de l'Association serbe des familles des personnes disparues. Le mardi 17 décembre, la mission a rencontré le Ministre fédéral des affaires étrangères, Goran Svilanovic. À la fin de notre visite, la mission a tenu une conférence de presse.

Permettez-moi d'exprimer nos félicitations à la MINUK et au Représentant spécial Steiner ainsi qu'au Secrétariat du Conseil de sécurité pour l'excellent programme et la remarquable organisation de la visite.

Voici nos conclusions à propos du Kosovo. Depuis la dernière mission du Conseil de sécurité au Kosovo, la mission a constaté des progrès considérables dans certains domaines s'agissant de l'application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité. Les élections de l'Assemblée du Kosovo en 2001 et les élections municipales en 2002 ont conduit à la mise en place d'institutions provisoires d'administration autonome et de nouvelles assemblées municipales. Le processus de passation des pouvoirs et des responsabilités aux institutions locales se poursuit.

Il y a également eu des progrès en matière de primauté du droit. Les taux de criminalité ont baissé et la sécurité s'améliore. Le Service de police du Kosovo continue d'augmenter ses effectifs et le pouvoir judiciaire est en cours d'organisation. Ces deux entités seront multiethniques. Pour la première fois, le nombre de membres des minorités qui rentrent chez eux est plus élevé que le nombre de ceux qui partent. Néanmoins, le chiffre total des personnes déplacées et des réfugiés des communautés minoritaires qui rentrent chez eux reste peu élevé. La mission a noté un contraste marqué entre le nombre de personnes qui rentrent chez elles et de celles qui sont toujours déplacées dans leur propre pays. Elle a également pris note de l'énorme tâche à venir ainsi que de ses implications financières. Il y a aussi des progrès dans les préparatifs du processus de privatisation.

La coopération entre la MINUK et Belgrade s'est améliorée. La mise en place de l'administration de la MINUK dans le nord de Mitrovica a été nécessaire pour appliquer une norme d'administration uniforme sur tout le Kosovo et a infligé un revers important aux institutions parallèles. La mission considère que la présence de la MINUK dans le nord de Mitrovica est une avancée considérable vers la normalisation des conditions de vie dans la ville. À cet égard, la mission a été impressionnée par les activités de la MINUK et de la KFOR et note l'intérêt porté à celles-ci par certains membres des communautés du Kosovo et leur dévouement.

La formulation de critères en vue d'établir des normes est une approche constructive propice à la transition du Kosovo vers une société démocratique et multiethnique. La mission attend avec intérêt le prochain rapport de la MINUK qui comportera des détails supplémentaires sur les indicateurs afin de mesurer les progrès. La mission espère que ceux-ci pourront être élaborés avec les autorités locales du Kosovo afin de permettre un contrôle local de ces critères. La mission considère que la seule voie à suivre tient dans la formule « Des normes avant le statut ».

La mission n'a cessé d'adresser le même message à tous ses interlocuteurs concernant « Des normes avant le statut », la multiethnicité et l'intégration de toutes les communautés et leur responsabilité dans la pleine application de la résolution 1244 (1999) du Conseil. Elle exhorte les organes récemment élus à utiliser leurs compétences, transférées conformément au Cadre constitutionnel, pour le bien de tous les habitants. La mission souligne qu'il est important que toutes les communautés participent aux travaux des organes élus.

Elle note que, malgré ces évolutions positives, la situation demeure très fragile au Kosovo. Il reste encore beaucoup à faire au niveau tant de la MINUK que des institutions et des communautés kosovares notamment en matière de primauté du droit, de retours durables, d'internalisation des progrès du Kosovo, d'évolution dans un sens démocratique, de réconciliation et de dialogue entre les ethnies, de coopération entre Pristina et Belgrade, et de lutte contre la criminalité organisée.

Un ancrage ferme de l'état de droit est essentiel à l'établissement de la sécurité, au bon fonctionnement de la démocratie et à un développement économique durable. Même s'il y a eu des progrès considérables dans ce domaine, la mission considère qu'il convient de continuer de déployer des efforts considérables pour atteindre les objectifs fixés.

Le retour durable des membres des minorités est la condition préalable à l'établissement d'une société multiethnique. Il faudrait consacrer beaucoup d'attention et de ressources à cette question. Plus encore que l'assistance financière, un engagement local et régional favorisera des conditions propices aux retours réguliers est indispensable. La sécurité, le renforcement de la confiance et la viabilité économique sont autant de facteurs indispensables pour aboutir à un processus de retour significatif, durable et couronné de succès. Cette responsabilité incombe, à tous les

niveaux, à la société du Kosovo. De concert avec les institutions locales et la société civile, la MINUK devrait poursuivre son travail sur la base d'une approche globale afin de faire avancer le processus de retour.

Les mesures de réconciliation et de dialogue sont absolument fondamentales à cet égard. Il importe de résoudre la question des personnes disparues, quelles que soient les communautés auxquelles elles appartiennent, si l'on veut largement contribuer à la réconciliation entre les communautés. La MINUK est encouragée à faire progresser cette question en consultation avec le Comité internationale de la Croix-Rouge (CICR), la KFOR, les institutions provisoires, les organisations non gouvernementales concernées et Belgrade. La MINUK est priée d'informer régulièrement le Conseil des avancées en la matière. Le Conseil est prié de suivre la question.

La mission indique que les progrès réalisés jusqu'à présent l'ont été dans une large mesure sous la pression de la communauté internationale. La mission a par ailleurs la ferme impression que l'internalisation de ces processus et l'intérêt qu'on leur porte sur place ont été inférieurs à ce qu'on aurait pu attendre. Il importe que la MINUK s'emploie davantage à faire participer les institutions locales et les dirigeants politiques à l'élaboration et à la mise en œuvre pratiques des objectifs et stratégies politiques. C'est le cas par exemple des nouvelles spécifications et applications des critères des huit normes définies dans la politique « normes avant statut ». Il devrait y avoir une plus grande maîtrise locale et un plus grand engagement en faveur de la réalisation de ces normes, condition préalable à une application réussie. Bien entendu, les communautés elles-mêmes ont une responsabilité essentielle dans ce processus.

Les récentes élections municipales ont eu lieu de manière organisée et non violente. Les niveaux de participation ont été assez bas, ce qui est décevant, en particulier en ce qui concerne les Serbes du Kosovo. Il faudra faire plus d'efforts pour promouvoir la participation au processus politique du Kosovo. Une participation effective de toutes les communautés à ces institutions est une condition préalable au fonctionnement de la démocratie au Kosovo. Un accent particulier est mis sur la prise en considération et le respect des vues et des intérêts de toutes les communautés par les institutions locales. La mission insiste sur une approche adoptée par consensus et axée sur les résultats.

La mission souligne la nécessité pour les élus d'agir de manière responsable et de chercher des solutions afin de fournir des services de base aux habitants de leurs municipalités. La mission souligne que le transfert des responsabilités des administrateurs de la MINUK à des organes élus localement doit se faire de façon à garantir la maîtrise et la responsabilité locales. Les assemblées municipales ont une tâche énorme à accomplir. Les municipalités sont chargées notamment d'encourager le dialogue et la réconciliation, de créer les conditions favorables à un retour durable, et de lutter contre la corruption. La MINUK doit appuyer les efforts allant dans ce sens.

La mission prie instamment la MINUK, en consultation avec les institutions locales et les élus, de développer sans délai la proposition relative à la décentralisation des compétences vers les municipalités.

La mission estime que le moment est venu pour Pristina et Belgrade de coopérer sur des questions pratiques. La MINUK doit examiner les voies et moyens de faciliter ces contacts et la coopération pratique. Les institutions provisoires d'administration autonome doivent aussi prendre des mesures relevant de leur compétence afin que cela soit possible.

La mission souligne l'importance qu'il y a à considérer la situation au Kosovo dans une perspective régionale. Les événements au Kosovo ont des incidences sur la région avoisinante, et inversement. Il ne s'agit pas seulement de questions politiques, mais également des questions relatives à la sécurité, à l'état de droit et au développement économique. La mission souligne la nécessité d'une coopération régionale afin, par exemple, de lutter efficacement contre le crime organisé, notamment les trafics.

Compte tenu des nombreuses difficultés qui restent à régler, la mission estime qu'un engagement international continu et considérable au Kosovo sera nécessaire dans un avenir proche.

La mission tient à remercier le Représentant spécial, M. Michael Steiner, et le personnel de la MINUK pour leurs efforts en vue de réaliser la décision du Conseil de sécurité. La mission remercie également le général Fabio Mini et la KFOR. La mise en œuvre de la résolution 1244 (1999) reste l'une des

priorités du Conseil de sécurité, et la mission a été impressionnée par le dévouement des hommes et des femmes – du personnel local et international – de la MINUK, qui travaillent avec leurs partenaires locaux et internationaux afin de faire appliquer cette résolution.

Ce sont là les résultats de la mission.

Enfin, je voudrais remercier mes collègues ici au Conseil de leur participation constructive à cette mission.

Le Président (*parle en espagnol*) : Au nom du Conseil, je voudrais exprimer notre reconnaissance à tous les membres de la mission, qui a été si bien dirigée par l'Ambassadeur Kolby, pour la manière dont ils se sont acquittés de cette importante responsabilité au nom du Conseil.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 16 h 25.